

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2025

EXONÉRER LES APPRENTIS DE LA CSG-CRDS - (N° 2122)

Commission	
Gouvernement	

N° 29

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Baubry, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such,  
M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, Mme Mélin, M. Ménagé,  
M. Muller, Mme Ranc et M. Emmanuel Taché

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin de chaque année, un rapport évaluant le coût, les effets sur le pouvoir d'achat des apprentis et les impacts budgétaires de la présente exonération.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à demander annuellement au Gouvernement un rapport qui permettra au Parlement de disposer d'une vision claire du coût réel de la mesure, de son impact sur l'attractivité de l'apprentissage et sur l'emploi des jeunes, ainsi que sur les comptes sociaux.

Alors que La France insoumise se contente trop souvent de slogans sans jamais mesurer leurs conséquences financières, le Rassemblement National adopte une démarche responsable : défendre le pouvoir d'achat des apprentis tout en exigeant transparence, évaluation et rigueur dans l'utilisation de l'argent public.